



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du jeudi 27 mai 2010

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Jérôme Robin, Thierry Vaillant.

Pouvoirs :

Philippe Saloux donne pouvoir à Jérôme Robin

Pascal Ravache donne pouvoir à Thierry Vaillant

Marie-Paule Burguin donne pouvoir à Hubert Busson

Personne absente excusée :

Patrice Périon

Jérôme Robin est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2010

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

A la demande du Maire, les membres du Conseil Municipal présents acceptent de rajouter un point à l'ordre du jour : la réfection de l'ancien terrain de tennis.

2- Plan Local d'Urbanisme : Consultation d'un bureau d'études pour les études d'un assainissement collectif et le traitement des eaux pluviales

En avril 2010, 6 bureaux d'études ont été consultés pour une étude de faisabilité de l'assainissement collectif, l'élaboration d'un schéma directeur et le zonage des eaux pluviales dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Trois d'entre eux ont répondu à la consultation : le cabinet BOURGOIS (Vannes), la SOGREA (St-Herblain) et SCE ATLANPOLE (Nantes).

L'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 29 avril 2010 en mairie.

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat final après négociation auprès des trois cabinets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du cabinet le mieux disant, le Cabinet BOURGOIS pour un montant de 17 920€ hors taxe.

3- Programme voirie 2010 : Désignation d'une entreprise

La consultation de 4 entreprises (SAS Lemée LTP, Charier à Theix, T.P.M.T. et B.V.T.P.) du secteur a été lancée pour le programme voirie 2010. Le délai pour le dépôt des candidatures a été fixé au mardi 25 mai 2010 à 12h00.

Seule l'entreprise B.V.T.P. n'a pas répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de relancer les entreprises consultées.

4- Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 euros, ouverte en 2009, avec le Crédit Agricole du Morbihan est arrivée à échéance le 10 mai dernier.

Pour son renouvellement en 2010, les conditions sont les suivantes :

- Plafond : 120 000€
- Taux euribor 3 mois moyenné : 0,645% (index de mars 2010)
- Frais de mise en place : 50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole du Morbihan.

5- Indemnité du receveur municipal

Tous les ans, le Percepteur de La Roche-Bernard reçoit une indemnité dite de « conseil ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le principe d'une indemnité de conseil versée à Madame Nadine DE VETTOR qui a pris ses fonctions début 2010.

6- Convention ADMR/Commune de Théhillac

En 2003, la commune a signé une convention avec l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) de Nivillac pour une durée de 6 ans.

L'échéance étant arrivée à son terme, l'ADMR propose une nouvelle convention pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2010, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Les services proposés seront à destination :

- des personnes âgées,
- d'adultes ou d'enfants handicapés,
- de familles lors d'un problème passager,
- de jeunes familles actives avec la garde d'enfants.

La participation financière de la commune est de 2 euros par habitant soit 1 048€ pour l'année 2010. Un représentant de la commune sera désigné pour être membre de droit, à titre consultatif, au conseil d'administration de l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer une convention entre l'ADMR de Nivillac et la Commune de Théhillac,
- désigne Marie-Madeleine Le Thiec comme représentant de la commune au Conseil d'Administration de l'association.

7- Foyer Logement de Nivillac : « 30 ans des Métairies »

Monsieur Yann LAUDRAIN, nouveau directeur du Foyer Logement de Nivillac, organise au nom du comité le 4 juillet 2010 les 30 ans du foyer logement sur le thème « entre terre et mer ».

Pour l'occasion, il a été prévu la confection de voiliers miniatures en bois par l'ESAT du Moulin Vert à Sarzeau au nom de chaque commune du canton. Lors de la manifestation, ces voiliers seront mis à l'eau, puis, remis à chaque commune à l'issue de la manifestation.

Le comité organisateur sollicite auprès des communes du canton une participation financière pour la fabrication des voiliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer exceptionnellement à hauteur de 100 euros.

8- Commune de Missillac : élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Lors de sa séance du 26 mars 2010, le conseil municipal de Missillac a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. La commune de Théhillac est une commune limitrophe et à ce titre elle peut demander à être consulté tout au long de l'élaboration du projet du P.L.U. et lorsqu'il sera arrêté par délibération.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'être consulté uniquement lorsqu'il concernera le secteur bordant la commune.

9- Demande de location du local commercial « anciennement Breizh Couture »

Le Maire fait lecture au Conseil d'un courrier de Monsieur FORST, propriétaire du gîte de la Tourelle situé « rue de la Mairie ». Ce dernier souhaiterait acquérir le bâtiment du foyer des jeunes situé « rue de la Mairie » pour en faire un local de stockage de linge et de matériel. Par ailleurs, il souhaiterait également louer le local commercial (ancien Breizh Couture) pour mettre à disposition des locataires du gîte certaines denrées alimentaires dont le pain avec la condition expresse qu'il deviendrait le seul dépôt de pain sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas vendre le bâtiment Bienvenue à Bord.
- de ne pas louer le local commercial à Monsieur FORST compte tenu de la nature des exigences de la demande (dépôt de pain). Le bail de location donné au Canotier exige la mise à disposition des produits pains et journaux.

10- Ecole Saint-Pierre Saint-Paul : contrat d'association

A la rentrée 2009/2010, un contrat d'association a été signé entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique en faveur de l'Ecole Saint-Pierre Saint-Paul. Dans ce contrat, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour la totalité des élèves.

Lors du vote du budget une somme de 34 000€ a été allouée pour cette subvention. Il convient de déterminer le montant verser par élève pour les classes de maternelles et de l'élémentaire. Le nombre d'élèves est de 30 pour les élémentaires et de 28 pour les maternelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions de la façon suivante :

- 946,42€ par élève des classes de maternelle,
- 250,00€ par élève des classes élémentaires.

11- Budget de fonctionnement : décision modificative

En 2008, la somme de 2 268,00€ a été attribuée, par erreur de la Trésorerie, à la commune de Théhillac, alors qu'il s'agissait de recettes de subvention pour la commune de Saint-Dolay. La Trésorerie demande d'annuler le titre de recette au compte 673 « titre annulé ». Ce compte n'a pas été crédité au budget 2010.

Le Maire propose de verser 2 268,00€ du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 673 « titre annulé ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

12- Budget 2010 : amortissement

Des extensions du réseau électrique ont été nécessaires suite à des constructions de maisons individuelles « rue des Châtaigniers ». Le coût de ces extensions a été imputé au compte 20415 « groupement de collectivités » pour un montant total de 1 026,12€.

Toute somme imputée au compte « 204 » doit faire l'objet d'un amortissement sur plusieurs années (5 ans au minimum, 10 ans au maximum).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir la somme de 1 026,12€ sur 5 ans.

13- Réfection de l'espace de l'ancien terrain de tennis

Afin de répondre à différentes demandes, dont le basket, le Maire propose de bitumer l'ancien terrain de tennis, situer au bout du terrain de foot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son autorisation pour ces travaux avec un budget maximum de 15 000€ (somme prise sur les chapitres 21 et 36 de la section investissement). Le Conseil décide de rénover une partie de cet espace avec traçage pour deux utilisations tennis et basket.

14- Divers

14.1) Demande de terrain

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande qu'il a reçue pour la location d'un terrain « rue de l'Hôtel Tuault ». En effet, derrière les locations communales situées au 15 et 17 rue de la Mairie, se trouve un carré de terrain communal. Monsieur et Madame Gérard GUILLAUME, dont la location jouxte ce terrain, sollicite l'occupation d'une bande de 5 à 6 mètres. Le Maire précise que le locataire du logement situé au 15 rue de la Mairie ne s'oppose pas à la demande des époux GUILLAUME. Par ailleurs, ce logement HLM est celui qui dispose de la plus petite surface de terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande, à charge de l'entretenir et le restituer dans son état initial à son départ.

14.2) Subventions aux associations

Le Maire laisse la parole à Yves Périon, responsable de la commission « vie culturelle et associative » qui présente aux conseillers, le document de travail de la prochaine réunion de la commission pour l'attribution des subventions aux associations qui aura lieu le 18 juin 2010.

Au budget 2010, une somme de 8 200 euros a été votée pour l'ensemble des subventions.

14.3) Contrat Unique d'Insertion

Un recrutement est lancé pour un poste d'employé aide polyvalent (cantine, accueil de loisirs, entretien et location de salles) pour une durée de 6 mois en contrat d'accompagnement à l'emploi. Suite à une annonce passée à Pôle Emploi, 6 candidates sont convoquées à un entretien le 8 juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 11h00.

Prochaine réunion le jeudi 10 juin 2010, à 20h30 : présentation du S.C.O.T. de Redon.

INFORMATIONS

1) Passage au numérique

Le passage au numérique aura lieu le mardi 8 juin 2010. La totalité des chaînes de la TNT sera disponible en numérique. Pour toutes informations : www.tousaunumerique.fr , le 0 970 818 818 du lundi 7 juin au samedi 12 juin 2010 de 8h à 21h et vous pouvez aussi vous adresser en mairie : 02.99.90.23.79.

2) Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs ouvre cet été du 26 juillet 2010 au 6 août 2010 à la journée ou à la demi-journée avec garderie. En dehors de cette période des sorties sont proposées ainsi que des camps d'été organisés par la commune de Saint-Dolay. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie : 02.99.90.23.79.

3) Coupure de courant

Une coupure de courant est prévue aux lieux-dits Cranhouët et le Gringot le mardi 8 juin 2010 entre 13h30 et 15h00.

- **le 11 juin 2010** : Loto organisé par l'Association Communale de Chasse Agréée
- **le 25 juin 2010** : Loto organisé par le Basket Ball de Théhillac